
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : A l'ouverture de la séance : 23 Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame ISNARD représentée par Madame PREVOT

Monsieur WAUTIER représenté par Monsieur BACON

Madame BOURSIER représentée par Monsieur FRANCHI

Madame BESSON représentée par Madame SALVY

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur RIVIERE

Madame MONCOMBLE

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame BOTTON, Attachée Territoriale

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Isabelle SALVY

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

* approuve le procès-verbal de la séance du 8 mars 2018,

1. accepte la convention de partenariat avec la CARA pour la mise en œuvre du schéma communautaire 2018 en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, autour des fiches-actions construites sur les thèmes de l'offre de service, santé, prévention et autorise le Maire à signer la convention,

2. accepte l'avenant n° 1 à la convention signée en 2017 avec le CCAS pour le reversement de l'aide financière, relative au développement de l'offre de service d'accueil et d'animation des 3 – 18 ans, attribuée par la CARA pour l'exercice 2018, d'un montant de 36 120 €,

3. décide de prolonger les délais contractuels du marché de travaux de sécurisation des écoles maternelles et élémentaire de la commune, pour les 4 lots jusqu'au 30 juin 2018 et autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 aux 4 lots,

4. décide de dissimuler les réseaux aériens rue Jules Ravet et de confier au SDEER la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux,

5. décide de retenir l'entreprise SAE Tennis d'Aquitaine de Carbon Blanc (33) pour la fourniture, pose et mise en œuvre de deux terrains de Padel sur le site du tennis club pour un montant de 102 670,38 € T.T.C.,

6. donne acte de l'acquisition d'un photocopieur d'un montant de 7 140 € TTC auprès de la société Bureautique et Solutions d'Impression de l'Isle d'Espagnac (24) pour les bureaux de l'étage de la mairie, accepte le contrat de maintenance des photocopieurs du rez-de-chaussée et de l'étage de la mairie et autorise le Maire à le signer,

7. accepte la convention entre le Conseil Départemental, le collège et la commune pour l'utilisation du collège pour la confection des repas du centre de loisirs du 9 juillet au 18 août 2018, en raison des travaux de rénovation du restaurant scolaire et autorise le Maire à la signer,

8. accepte la convention avec la ville de Royan pour la fourniture des repas :
 - du service de portage à domicile de Saujon à compter du 1^{er} juillet 2018
 - du restaurant scolaire et du centre de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2018
 en raison des travaux de rénovation du restaurant scolaire et autorise le Maire à la signer,
9. décide de réserver la gratuité de la Salicorne à la résidence ORPEA Sud Saintonge de Saujon le dimanche 3 juin 2018 pour un concert organisé en faveur de l'association « Imagine for Margo »,
10. décide de confier la prestation cinématographique du lundi 6 août 2018 au Centre Régional de Promotion du Cinéma de Poitiers pour un montant de 950 € T.T.C.,
11. décide de confier à l'association Danse Swinging Cie le spectacle « Adolécence : Journal Intime » du jeudi 3 mai 2018 pour un montant de 900 € T.T.C. et autorise le Maire à signer le contrat,
12. accepte le contrat avec l'association Premier Degré pour un concert prévu le jeudi 21 juin 2018 au prix de 500 € T.T.C., décide de prendre en charge la déclaration et le paiement des droits d'auteurs à la SACEM et autorise le Maire à signer le contrat,
13. accepte le contrat avec le groupe CARAVELLE pour un concert prévu le jeudi 21 juin 2018 au prix de 630 € T.T.C., prend en charge la déclaration et le paiement des droits d'auteurs à la SACEM, les frais d'hébergement et de restauration des 3 musiciens et autorise le Maire à signer le contrat,
14. accepte le contrat avec l'association SAUJON COMEDIA pour une représentation théâtrale de « Ruzante » le jeudi 12 juillet 2018 au prix de 300 € T.T.C., décide de prendre en charge les frais de restauration des 4 comédiens et du metteur en scène et autorise le Maire à signer le contrat,
15. accepte l'offre de la SARL ARTS & FEUX d'Angoulême pour la réalisation des feux d'artifices des 14 juillet et 14 août 2018 pour un montant total de 15 000 € T.T.C. et décide de prendre en charge les frais de restauration des 6 artificiers,
16. décide de confier la prestation musicale du vendredi 20 juillet 2018 au groupe Balkanic Orkestar au prix de 400 € T.T.C., de prendre en charge les frais d'hébergement des 10 artistes pour un montant de 200 € T.T.C. et autorise le Maire à signer le contrat,
17. accepte le contrat avec la compagnie EPI « C » TOUT pour la compagnie CRETON'ART pour le spectacle organisé lors du marché nocturne du vendredi 3 août 2018 au prix de 850 € T.T.C., décide de prendre en charge les frais de restauration de l'artiste et autorise le Maire à signer le contrat,
18. décide de confier la prestation du samedi 18 août 2018 au groupe « Mystère Daoud » pour un montant de 1 100 € T.T.C., de prendre en charge les frais professionnels pour 150 € et les frais de restauration des 5 musiciens,
19. accepte le contrat avec le groupe « Les Ducs » représenté par la compagnie O KAZOO pour l'organisation d'un spectacle-concert le mercredi 22 août 2018 au prix de 900 € T.T.C., de prendre en charge les frais de restauration des 4 musiciens et autorise le Maire à le signer,
20. décide d'attribuer une subvention exceptionnelle 2018 de 582 € à l'association « Sur les chemins de la Harpe-Guitare » correspondant au montant de la location de la Salicorne les 5 et 6 mai 2018,
21. émet un avis favorable à la proposition du Comité Départemental de l'Education Nationale pour que le montant de l'IRL soit fixé à 2 185 € pour l'IRL de base et à 2 731 € pour l'indemnité majorée pour l'année 2017,
22. décide de modifier le tableau des effectifs,
23. Informations du Conseil Municipal :
 - Lecture du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Poitiers le 15 mars 2018 dans l'affaire Jean-Claude GOYEAU c/Commune de Saujon,
 - Lecture du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Poitiers le 9 avril 2018 rendu dans l'affaire SCI LE RAYON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.



Saujon, le 25 avril 2018
Le Maire,

P. FERCHAUD